

**CODE RNCP** : 40411**NIVEAU** : Diplôme de niveau 6**CERTIFICATEUR** : ICL**DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE** : 28/03/2025**DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT** : 31/12/2029**CODE NSF** : 112 - 200r - 221**FORMACODE(S)** : 12081 - 11502 - 21543 - 12046**CODE ROME** : H1503 - H1210 - J1302 - H2301 - H1303**LIEN FRANCE COMPÉTENCES** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40411/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un BTS Bio-analyses et contrôles, d'un BTS Bioanalyses en Laboratoire de Contrôle, BTS biotechnologies en recherche et en production, BTS Bio qualité, d'un BUT génie biologique, d'une licence de 2e année ou équivalent dans le domaine des biotechnologies (120 ECTS requis)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Sur dossier puis entretien. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

Accessible via VAE - <http://www.vae.gouv.fr>

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable de :

- Mettre en place et réaliser des contrôles qualité,
- Contribuer à un processus de biotransformation,
- Contribuer à l'élaboration des protocoles expérimentaux,
- Discuter des résultats et garantir leur fiabilité,
- Former des techniciens supérieurs spécialisés dans le domaine de la qualité en biotechnologies.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

La licence pro OBQI est une formation professionnelle qui conduit directement les diplômés à une insertion professionnelle en tant que qualifiants, technicien supérieur dans le domaine de l'analyse, recherche et développement ou production.

Elle permet d'intégrer des entreprises dans les secteurs pharmaceutique, cosmétique, agro-alimentaire ou encore de l'environnement.

Accès à l'emploi direct.

VALEUR AJOUTÉE

- Enseignements par projets,
- Partenariats avec des entreprises du bassin,
- Réseau d'anciens élèves,
- Semaine professionnelle,
- Accompagnement personnalisé.

LIEU DE LA FORMATION

Locaux de la Haute Ecole d'Arras (HEA)
28 rue Baudimont à Arras

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théories – pratiques – mises en situation professionnelle – Interventions de professionnels
Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance sont définies par chaque certificateur qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités peuvent être modulées en fonction de la voie d'accès à la certification.

Validation totale ou partielle des modules / blocs de compétences.

DURÉE DE LA FORMATION

500 heures en centre de formation échelonnées sur 12 mois
Début de la formation à compter de septembre

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 20

ENTREPRISES

- Industries pharmaceutiques
- Industries cosmétiques
- Industries agro-alimentaires
- Laboratoires de contrôles qualité

EQUIVALENCE ET PASSERELLES

Aucune correspondance – pas d'équivalences ou passerelles voir fiche RNCP « liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

PROGRAMME

La communication

UE7 L'entreprise, l'homme et la communication (3 ECTS)

UE5 Anglais (5 ECTS)

Les outils biotechnologiques

UE1 Les techniques analytiques (7 ECTS)

UE2 Socle connaissances génomiques et immunologiques (7 ECTS)

UE3 Les biotransformations (8 ECTS)

La qualité

UE4 Qualité et culture d'entreprise (8 ECTS)

UE6 Analyses de données (4 ECTS)

La professionnalisation

UE8 Projet tutoré (9 ECTS)

UE9 Alternance en contrat de professionnalisation (9 ECTS)

D'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la convention au niveau national.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA Baudimont :

handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation 9850 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Taux de la dernière session de formation (NOUVELLE FORMATION 25 - 26) / RESULTAT 2025

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *	Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *
100 %	0 %	24 %	59 %	59 %

Lien Inseerjeunes : <https://www.inseerjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connue

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

relations-entreprises@baudimont.com

